

PROCES- VERBAL ET COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUICHE

Vendredi 16 mai 2025, salle de réunion de la mairie, 20 heures.

Présents : Mesdames, MOLLET Jocelyne, Isabelle LONGUEVILLE, Annick SURVET
Messieurs, Gérard SCHALL, Pierre SIMONNOT, Daniel GUINGAND,
Tom Gautier

Absents : Anthony DECERLE (donne pouvoir à Jocelyne MOLLET)
Lucie DEBARNOT (donne pouvoir à Isabelle LONGUEVILLE)
Alain LAROCHE (donne pouvoir à Daniel GUINGAND)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil du 10 avril 2025.

Madame le Maire donne la parole à Irina KOLLI présidente de l'association « La petite épicerie ». Celle- fait un rappel de toutes les actions proposées par l'association :

- Atelier mémoire
- Mobilité rurale

L'association souhaite mettre en place avec les jeunes de la commune :

- après-midi jeux avec le soutien de Frédérique THARRAULT et Juliette TRONCY de la Communauté de Communes du Clunisois à voir pour une date, pas d'objection de la commune.
- badminton les mercredis soirs pour toutes les personnes intéressées. La Communauté de Communes du Clunisois est d'accord pour prêter le matériel de sport, cette proposition est accordée par le Conseil Municipal. Accord du Conseil Municipal qui mettra à disposition la salle des fêtes sauf en période de vacances scolaires (centre de loisirs) et ne cas de location. Une convention sera établie entre la Mairie et l'association.
- Propose des journées de participation citoyenne avec les jeunes afin de créer un parcours VTT sur l'ancien parcours de santé, le Conseil Municipal ne voit pas d'objection mais précise que l'initiative en revient à l'association, les jeunes où tout autre personne intervenant seront donc sous la responsabilité de l'association.
- Demande d'accès au terrain de tennis en échange de participation citoyenne. Le Conseil municipal explique que les actions citoyennes initiées par l'association ne rentrent pas dans le

cadre de la Mairie. L'association si elle le souhaite peut éventuellement adhérer au club de tennis.

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Christian LAUNAY, celui-ci demande un accès à son terrain depuis le terrain de la maison, anciennement Meunier, et appartenant aujourd'hui à la Commune, dans le but de créer un passage entre ce terrain et le sien afin de pouvoir entrer ses voitures. Le Conseil Municipal refuse car cela entraînerait obligatoirement un droit de passage. Il est proposé à Monsieur Launay de garer ses voitures sur le parking de la salle de fêtes.

Madame Le Maire présente une délibération concernant l'Agence Territoriale et Développement pour autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la place du champ de foire.

- Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame Le Maire présente une délibération concernant l'Agence Territoriale et Développement pour le lancement de l'opération et demande subvention pour la rénovation de la place du champ de foire.

- Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame Le Maire présente une délibération pour l'approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (dernière phase).

- Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame Le Maire présente une délibération pour une demande de subvention de l'association Anaëlles.

- délibération rejetée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame Le Maire présente une délibération concernant le devis de l'entreprise Sivignon pour la réfection du chemin de la forêt pour un montant HT de 52535 € soit 63042€ TTC. Monsieur Christian BONNOT, se propose de faire lui-même, un courrier explicatif des travaux qu'il ferait a été adressé à la Mairie.

Le Conseil municipal souhaite demander un chiffrage des matériaux nécessaires à Mr Christian BONNOT avant de se décider et un devis de l'entreprise Soufflot. Pour l'instant pas

de comparaison possible sans chiffres définitifs. Le conseil souligne que par l'entreprise Sivignon les travaux bénéficieront d'une garantie, pas dans la deuxième proposition. Dans l'attente des éléments complémentaires, ce dossier est reporté au prochain conseil.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal :

- La subvention pour la plantation des arbres vers les jeux enfants sera d'un montant de 500 € car la facture est de moins de 2000 € HT. La commune peut demander une nouvelle subvention en 2025.
- La commune souhaiterait prendre Lenny MUNTZ en alternance à la prochaine rentrée scolaire, avec Sébastien TWORZYDLO, pour le moment La MFR de Anzy le duc refuse car il n'est couvert que dans le cas où il n'intervient que sur les espaces verts. Un prochain entretien doit avoir lieu, dans le cas d'une réponse à nouveau négative, Lenny MUNTZ ne pourra faire son apprentissage à la commune.
- Les contrats avec MMA ont été revus soit une économie de 500 €. Un même rendez-vous est programmé avec l'assureur GROUPAMA pour une nouvelle étude des contrats de tous les véhicules roulants.
- L'Office National des Forêts a envoyé un devis de 4422 € pour des travaux sylvicoles obligatoires tous les 5 ou 6 ans, ils seront à prévoir sur 2026.
- La société COMEP a fait un devis pour la rénovation des vestiaires du stade de football 36 600 € hors taxes soit 43 920 TTC, n'ont pas chiffré le montant de la zinguerie contrairement à l'entreprise Cannard qui sur la même ligne arrive à 27 351 hors taxes soit 32 821 TTC. Nous sommes toujours dans l'attente devis de la société Bernigal. Il est prévu la demande d'un prêt de 50 000 € pour le financement de ces travaux. Le club USBG participera aux travaux intérieurs.
- La mutuelle sera obligatoire à compter 2026 pour les employés communaux, plusieurs mutuelles seront interrogées.

Prochaine réunion le vendredi 20 juin 2025 à 20 heures.

La séance est levée à 22h17

Permanence épicerie :

15 juin : Tom

22 juin : Gérard

29 juin : Isabelle



Handwritten signatures in black and blue ink, including the word "Suivre" in blue.